

GCRA : Le saviez-vous?

Série limitée, publication n° 2, 4 décembre 2024

Bienvenue au bulletin « GCRA : Le saviez-vous? », une série limitée de bulletins d'information créés pour aider les petites et moyennes entreprises (PME) à se tenir au courant de tout ce qui concerne la GCRA



Importateurs de type C

Est-ce que vous soumettez votre déclaration en détail commerciale (DDC) en personne à un bureau commercial de l'ASFC? Suivez les étapes suivantes :

- **Étape 1 :** Ouvrez une session dans le portail client de la GCRA (PCG), naviguez vers Déclarations et **sélectionnez la DDC de type C : pour obtenir la mainlevée des marchandises.**
- **Étape 2 :** Remplir la DDC et imprimer deux copies.
- **Étape 3 :** Combiner les deux DDC avec tous les documents à l'appui nécessaires (par exemple, factures, documents de contrôle de fret, permis, etc.).
- **Étape 4 :** Un agent des services frontaliers (ASF) l'examinera et soit qu'il accordera la mainlevée de vos marchandises importée ou il la refusera à des fins de correction.
- **Étape 5 :** Tous les importateurs de type C doivent payer les montants dus au point d'entrée en espèces, par carte de crédit ou débit avant la mainlevée. Les participants au programme de mainlevée avant paiement (MAP) peuvent choisir de payer à la réception du relevé de compte (RC) émis le 25 de chaque mois.

Ressources

Des [guides de l'utilisateur et le Guide de la version 3 de la GCRA](#) sont disponibles pour vous

aider à naviguer dans le portail client de la GCRA. Pensez à consulter le guide de l'utilisateur ci-dessous pour soumettre votre DDC.

- **Importateurs de type C :** [Guide de l'utilisateur – soumettre une déclaration en détail commerciale](#)

Mémoires ministériels (D-mémos)

Les D-mémos sont des guides utiles pour rester informé sur les politiques, les procédures et la législation.

- Pensez à consulter le [Mémoire D17-1-4 : Mainlevée des marchandises commerciales](#) et/ou le [Mémoire D17-1-10 : Codage des documents de déclaration en détail des douanes](#) pour de l'orientation afin de vous aider davantage pour remplir votre DDC.

Visitez la bibliothèque complète des [D-mémos relatifs à la GCRA](#) pour trouver des informations importantes sur une variété de sujets!

Conseils pour l'inscription au portail

Vous enregistrez votre entreprise? Attendez-vous que votre gestionnaire approuve votre demande d'accès au compte d'entreprise?

- Si vous enregistrez l'entreprise, sélectionnez **Enregistrer mon entreprise** et suivez les étapes d'enregistrement. La première personne à enregistrer l'entreprise est le GCE et aura le niveau d'accès le plus élevé au compte d'entreprise. Nous encourageons grandement le GCE à nommer un GCE de remplacement.
- Vous avez besoin d'un accès au compte d'entreprise en tant qu'employé? Sélectionnez **Demande l'accès à mon employeur**. L'entreprise doit d'abord être [enregistrée dans le PCG](#). Votre demande d'accès apparaîtra dans l'onglet « Accès des employés en attente » sur le tableau de bord du portail du GCE.



Est-ce que vous recevez les codes d’erreur suivants lors de la validation de vos informations d’entreprise? Essayez ces conseils de dépannage :

Code d’erreur EC-1012 sur l’enregistrement de l’entreprise :

- Si vous avez un compte RM, répondez oui à la question « Avez-vous un compte de programme ».
- Effacez vos données de navigation et recommencer.
- Évitez de copier et de coller des données ou d’utiliser les fonctions de remplissage automatique de votre navigateur. Saisissez plutôt vos informations vous-même.
- Assurez-vous que le nom légal et l’adresse sont identiques à ceux de vos documents de l’Agence du revenu du Canada (ARC).

Code d’erreur EC-1029 sur les questions d’affinité :

- Entrez tous les 14 chiffres du numéro de transaction.
- N’utilisez pas le signe du dollar (\$) pour les valeurs (utilisez uniquement des chiffres).
- Si un numéro de transaction ou un relevé de compte auquel vous faites référence provoque une erreur, envisagez d’utiliser un autre document, s’il est disponible. Le RC utilisé ne peut pas être zéro dollar. Zéro dollar peut être utilisé pour la transaction.
- Supprimez vos réponses et inversez l’ordre des questions d’affinité que vous avez sélectionnées.

Webinaire

Ce webinaire mis à jour continue d’offrir de la sensibilisation aux petites et moyennes entreprises sur comment s’inscrire au portail client de la GCRA et à au programme de mainlevée avant paiement, mais il offre maintenant des astuces pratiques de dépannage ainsi qu’une plus grande période de questions et réponses.

Inscription au webinaire - Inscrire votre petite / moyenne entreprise dans le portail client de la GCRA

Français

Date : Jeudi 12 Décembre 2024

Heure : 13 h à 14 h 30 HAE

S’inscrire : [Inscription de votre PME au portail client de la GCRA registration - WebEx Enterprise Site](#)

Anglais

Date : Mercredi 11 Décembre 2024

Heure : 13 h à 14 h 30 HAE

S’inscrire : [Inscription de votre PME au portail client de la GCRA registration - WebEx Enterprise Site](#)

Centre de soutien à la clientèle de la GCRA

Appelez le **1-800-461-9999**, sélectionnez l’option de menu 2

Du lundi au vendredi (sauf jours fériés) :
7 h à 19 h HE

En raison du nombre élevé d’appels, vous pouvez communiquer avec nous par l’entremise du formulaire de contact de soutien au client :
<https://www.cbsa-asfc.gc.ca/contact/csform-formulairesc-fra.html>

Pour le suivi de votre dossier, veuillez répondre à votre dernière correspondance avec le Centre de soutien à la clientèle de la GCRA avec le numéro de billet et ne changez pas la ligne sujet.

S’abonner

Envoyez-nous un courriel pour vous abonner aux prochains numéros de ce bulletin d’information, et plus encore [CBSA.CARM Engagement-Engagement de la GCRA.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:CBSA.CARM_Engagement-Engagement_de_la_GCRA.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca)

Visitez notre site Web

